

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN  
Téléphone : 03-80-51-83-23



[bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)

[www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

### COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU REUNION DU 30 JANVIER 2022

Date de la convocation : 16 janvier 2023

Le trente janvier deux mil vingt-trois à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 10

Présents : 8

Exprimés : 8

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES				Emargement
Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Président	Présent
Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	VP Vouge Amont	Présent
Monsieur	Denis	PENNING	Secrétaire	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE				
Monsieur	Alain	LEFEVRE	VP Varaude	Présent
Monsieur	Dominique	JANIN	Membre	Présent
CC RIVES DE SAÔNE				
Monsieur	Patrick	JACQUET	VP Vouge Aval	Présent
Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	VP Bièvre	Présent
DIJON METROPOLE				
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	VP Cent Fonts	Excusé
Monsieur	Jean Michel	VERPILLOT	Membre	Présent
Monsieur	Marien	LOVICHY	Membre	Excusé

Assistent : Mesdames Florence ZITO (Présidente de la CLE de la Vouge) et Jocelyne BEAUNEE (Vice-Présidente en charge de la GEMAPI à la CCRS, Messieurs, BASTIN Clément, LANIER Edouard et BOILLIN Nicolas (SBV)

\*\*\*\*\*

M. COLLARDOT présente ses vœux aux membres du bureau. A la suite, le Président propose pour la deuxième fois d'organiser un jeu / questionnaire autour du bassin de la Vouge et de ses rivières.

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 28 novembre 2022

#### Personnel

- Stage 1<sup>ère</sup> STAV - *Délibération 2023-01*
- Rapport d'activités 2022

#### Finances

- DOB 2023, projection budgétaire 2024 et suiv.
- Etudes Inter CLE Vouge / Ouche - *Délibération 2023-02*

#### PPRE 2021-2025

- Tranche 2022-2023 – Point d'étape
- Fiches Actions 2023 - *Délibération 2023-03*

### Contrats Vouge 2022-2024

- Etude de débusage et de restauration de la morphologie sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle – Point d'étape
- Etude de restauration de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux – Point d'étape
- Travaux de restauration de la morphologie et de continuité écologique sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine – Points d'étapes

### Etude prospective

- Etude prospective sur le Changement Climatique (CC) sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud – *Délibération 2023-04*

### Autres informations

- Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Communication & Inauguration
- Climatologie, piézométrie et hydrologie
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### **I. Approbation du CR du 28 novembre 2022**

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

#### **II. Personnel**

##### a. Accueil d'un stagiaire

Le Président explique que le SBV a été sollicité pour accueillir un stagiaire de 1<sup>ère</sup> STAV, M. ROBLET durant 4 semaines (1 en avril et 3 sur juin/juillet). Il précise que le coût de ce stage sera nul et que c'est M. BASTIN qui l'encadrera.

### Délibération 2023 – 01

Le Président informe le bureau qu'un lycéen en 1<sup>ère</sup> STAV sollicite le SBV pour réaliser un stage d'une durée de quatre semaines. Il précise que le coût de celui-ci sera nul. A cette fin, le Président propose de signer une convention avec le Lycée Agricole de Quetigny – Plombières-lès-Dijon.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à l'accueil du stagiaire selon les propositions du Président,
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la convention de stage avec le Lycée Agricole de Quetigny – Plombières-lès-Dijon.

##### b. Rapport d'activité

Le SBV a rédigé un rapport d'activité 2022, transmis avec la convocation.

Le Président présente les grandes lignes de celui-ci. Il demande au bureau son avis avant de le diffuser et de le faire valider lors du prochain conseil syndical. Les membres du bureau relèvent la qualité de document, notamment le côté exhaustif des actions engagées par le SBV en 2022. Ils le valident. Celui-ci sera présenté au prochain conseil syndical.

#### **III. Finances**

##### a. Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Les actions programmées pour l'année 2023 sont celles inscrites au DOB. Le document a été envoyé avec la convocation et est joint au présent compte-rendu.

Le Président présente les principales démarches prévues sur le bassin de la Vouge :

- La poursuite et la fin des trois études sur la morphologie des cours d'eau ;
- La réalisation de travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine sur 1 130 ml et au droit du Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine sur 250 ml ;
- La réalisation de 6 Fiches Actions (à confirmer – en fonction des accords et des coûts) ;
- La tranche 3 du PPRE 2021-2025.

Ainsi que sur la nappe de Dijon Sud :

- La poursuite de l'étude sur la désimperméabilisation des sols ;
- La poursuite de la modélisation hydrodispersive des pollutions ;
- L'actualisation des cartes piézométriques ;
- L'étude RMA (Recharge Maitrisée d'Aquifère) ;
- L'étude de définition des zones de sauvegarde (ZS) de la ressource stratégique ;
- Le diagnostic de piézomètres dans les périmètres de protection des puits AEP ;
- La sensibilisation des élus ;
- L'animation auprès des scolaires et les balades autour de la Cent Fonts.

Et en commun sur les deux territoires :

- L'étude prospective TVO-NDS ;
- L'actualisation des EVP.

Il rappelle que le principe de l'augmentation de l'appel de cotisations pour 2023 avait été discuté lors du bureau du 28 novembre 2022. Voici ce qui est envisagé pour cette année :

Collectivités	En référence aux statuts du 6 mars 2019							Δ 2022/2021
	Ebauche budgétaire_cotisations 2023							
	GEMA		Total	Hors GEMAPI		Total	Cotisation totale	
	Items 1°, 2°, 8°	Ingénierie		Animation	Items 7° et 11°			
CCGCNSG	34 781,31 €	20 793,18 €	55 574,49 €	12 475,91 €	1 890,31 €	14 366,22 €	69 940,70 €	6 048,92 €
CCPD	16 995,00 €	10 160,06 €	27 155,06 €	6 096,03 €	923,65 €	7 019,69 €	34 174,75 €	2 955,66 €
CCRS	10 933,21 €	6 536,16 €	17 469,36 €	3 921,69 €		3 921,69 €	21 391,05 €	1 782,58 €
DM	29 290,48 €	17 510,61 €	46 801,09 €	10 506,37 €	1 591,89 €	12 098,26 €	58 899,35 €	5 094,01 €
Communes CCRS					594,20 €	594,20 €	594,20 €	1 18,84 €
<b>Total</b>	<b>92 000,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>147 000,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>5 000,06 €</b>	<b>38 000,06 €</b>	<b>185 000,06 €</b>	<b>16 000,02 €</b>
	50%	30%	79%	18%	3%	21%	100%	9,47%
	Cotisation GEMA			Cotisation Hors GEMAPI				
Cotisations 2022	169 000,04 €							
Cotisations 2021	157 000,04 €			Projet				
Cotisations 2020	154 901,04 €			Projet				
Cotisations 2019	148 000,00 €							

Le Bureau valide le DOB 2023. Le Président présentera le Budget Primitif 2023, lors du conseil syndical prévu le 6 mars 2023.

b. Projections budgétaires 2024 et suiv.

Conformément à la dernière réunion du bureau, le Président demande à M. BOILLIN Nicolas de présenter une ébauche budgétaire et technique de ce qui devrait être engagé au cours des années 2024-2026.

M. BOILLIN explique que pour 2024, les projections budgétaires sont concordantes avec les deux contrats signés avec l'AERM&C le 30 novembre 2022. Pour le bassin de la Vouge, les démarches devraient être les suivantes :

- Travaux de restauration de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure (1<sup>ère</sup> tranche) ;
- Travaux de restauration de la Vouge à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine (1<sup>ère</sup> tranche) ;
- Travaux de restauration de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux ;
- Travaux de restauration de du Milleraie à Saulon-la-Chapelle (?) ;
- Étude de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (?).

Pour ces deux derniers projets, une concertation préalable est nécessaire avant d'envisager de les lancer.

Et pour la nappe de Dijon Sud :

- Des projets de communications multiples ;
- La fin des études RMA et désimperméabilisation.

Dans l'hypothèse de réalisation de toutes les actions prévues en 2024 (avec des estimatifs qui sont devenus obsolètes suite à la crise énergétique), le besoin d'autofinancement « théorique » serait de 240 K€ (HT). Il est à noter que le restant à charge comprend également les postes, les charges de structures, l'étude prospective, les travaux d'entretien (avec subvention), ...

Pour ce qui concerne les années 2025 et 2026, les projets seront intégrés à de nouveaux contrats à signer avec l'AERM&C pour la période 2025-2027 (?). Il peut être déjà envisagé sur le bassin de la Vouge :

- Travaux de restauration de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure (2<sup>ème</sup> tranche) ;
- Travaux de restauration de la Vouge à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches) ;
- Travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux (1<sup>ère</sup> tranche).

Sur la nappe de Dijon Sud, les projets ne sont pas encore définis et seront fonction de ce qui sera décidé par la CCGC&NSG, DM, le SBO et le SBV, au cours de l'année 2024, dans le cadre de la préparation du nouveau contrat Nappe de Dijon Sud 2025-2027 (?).

M. BOILLIN Nicolas explique que la principale interrogation porte sur le 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'AERM&C qui sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025, donc sur les taux de subvention qui seront alloués aux démarches portées par le SBV et l'Inter CLE. A ce jour, il est probable que les cofinancements seront de plus en plus « fléchés » sur les travaux de renaturation des cours d'eau, de restauration des zones humides, de protection des aquifères, de désimperméabilisation, ... et sans doute de moins en moins (arrêt ?) sur les travaux d'entretien des cours d'eau que dans le 11<sup>ème</sup> programme. Pour ce dernier point, il est rappelé que la responsabilité est dévolue au seul propriétaire riverain (art L215-14 du CE) et que le SBV n'a pas vocation à se substituer à ces obligations.

En conclusion, sur la période 2025-2026, sur le bassin de la Vouge, les projections budgétaires tendent à une augmentation régulière des besoins au regard des projets déjà envisagés. Cette projection se base la mise en œuvre du programme d'entretien par le SBV et de son financement (30% sous réserves de contreparties). Dès que les modalités du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'AERM&C seront connues (début 2024 ?), il sera impératif de rediscuter de ce dernier point.

Pour ce qui concerne la nappe de Dijon Sud, les hypothèses actuelles laissent à penser que la dépense restera stable (sous réserve des quatre partenaires historiques).

Un débat s'engage :

- M. COLLARDOT rappelle son inquiétude quant à la réduction des aides sur l'entretien des cours d'eau ;
- M. BOILLIN Nicolas précise qu'il très probable que les financements sur ce point seront quasi inexistant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- M. COLLARDOT dit qu'il faut prendre la gestion d'une rivière de sa source à sa confluence et que le principal risque serait que les riverains n'interviennent pas ou mal !
- MM LEFEVRE et BOILLIN Jean Luc demandent à ce qu'une information sur les droits et devoirs des riverains soit faite au plus tôt ;
- M. BOILLIN Nicolas précise que s'il y a changement de paradigme, celui-ci sera mis en œuvre à partir de 2025 ; ce délai pourrait permettre de sensibiliser largement la population sur la bonne gestion d'un cours d'eau ;
- M. LEFEVRE insiste sur l'expertise que le SBV se doit d'apporter aux riverains et aux élus ;
- Mme ZITO souhaite qu'un plan de communication soit engagé sur ce relève de l'entretien des rivières et sur les droits et de devoirs de chacun ;
- M. COLLARDOT est en accord avec ces interventions et demande aux techniciens de travailler sur ces points.

#### c. Etudes Inter CLE Vouge / Ouche

Le Président explique qu'en complément de la délibération 22-20, prévoyant la programmation des études sur la nappe de Dijon Sud, il est proposé la compléter avec de nouvelles démarches qui sont déjà prévues et financées dans le cadre des conventions financières signées entre les quatre collectivités intervenantes de l'Inter CLE.

Le Président rappelle que les projets sont tous inscrits au contrat de la nappe de Dijon Sud 2022-2024.

#### Délibération 2023 - 02

Pour compléter la délibération 2022-20, le Président rappelle que le SBV est maître d'ouvrage, pour le compte de l'Inter CLE, de certaines actions prévues au contrat de la nappe de Dijon-Sud 2022-2024. Il s'agit en 2023, de prévoir et d'engager les démarches suivantes :

- COM.1.1.4 : Proposer des animations pour les enfants (2 séances pour 10 classes de CM1-CM2) ;

- COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public, dans le cadre de l'appel à projet espaces naturels sensibles de Côte d'Or 2023 (volet 2) ;
- COM.1.1.6 : Rédiger un guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau ;
- Q.2.1.1 : Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau (sensibilisation, diagnostic et pose de matériel hydroéconomiques).

Selon les plans de financement suivants :

- COM.1.1.4 : 20 000 €
  - AERM&C, 70% du montant TTC ;
  - Conseil Départemental de Côte d'Or, 10% du montant TTC ;
  - Inter CLE, 20% du montant TTC.
- COM.1.1.5 : 4 000 €
  - Conseil Départemental de Côte d'Or, 100% du montant TTC
- COM.1.1.6 : 15 000 €
  - AERM&C, 70% du montant TTC ;
  - Inter CLE, 30% du montant TTC.
- Q.2.1.1 : 35 000 €
  - AERM&C, 50% du montant TTC ;
  - Inter CLE, 50% du montant TTC.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE le montant global de la dépense à 74 000 € TTC maximum ;
- APPROUVE les plans de financement décrits ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles du budget 2023 et 2024 ;
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, prévues au contrat de nappe 2022-2024, et du Conseil Départemental de Côte d'Or ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet.

#### **IV. PPRE**

Le Président donne la parole à M. BASTIN.

##### a. Tranche 2022-2023

Il explique que les travaux d'entretien se sont déroulés entre le 10 janvier et le 18 janvier 2023.

Les tronçons traités ont été :

- La Cent Fonts entre Saulon-la-Chapelle et Noiron-sous-Gevrey ;
- La Vouge entre Bessey-lès-Cîteaux, Brazey-en-Plaine et Aubigny-en-Plaine ;
- La Varaude à Noiron-sous-Gevrey.

Pour un coût (hors broyage) de 17 966€ HT. Il rappelle que des secteurs qui avaient été pré-identifiés dans le PPRE 2021-2025 n'ont pas été traités, dès lors où durant l'été 2023 des interventions sont prévues, dans le cadre de travaux de restauration de la morphologie des rivières (voir par ailleurs).

##### b. Fiches Actions

M. BASTIN explique que 6 Fiches Actions (FA) ont été retenues pour 2023 :

- Diversification (densification) de la Varaude à Noiron/Izeure ;
- Diversification de la Varaude à Tarsul ;
- Diversification de la Bièvre à Echigey/Aiserey ;
- Diversification (densification) de la Bièvre à Brazey-en-Plaine ;
- Plantation de ripisylve sur le Ruisseau du Milieu à Barges ;
- Mise en défens de la Manssouze à St-Philibert.

Des devis sont attendus prochainement de l'entreprise Chenot.

Il explique qu'un projet de restauration d'une mare forestière à la Chocelle sur la commune de Gerland, entrant dans le cadre de l'AAP « Eau et Biodiversité » de l'AE RM&C est en cours d'investigation.

Des questions se posent :

- M. ROBIOT demande si ce dernier point relève de compétence du SBV ?
- M. BOILLIN Nicolas explique que cela rentre dans la compétence 8° du L211-7 du CE détenue par le SBV ;
- M. LEFEVRE demande ce qui est envisagé sur ce projet ?
- M. BASTIN explique qu'il s'agira de remettre en lumière la mare et de la curer de manière hétérogène, avec création de pente douce, tout en sauvegardant la biodiversité ;
- M. ROBIOT s'interroge sur l'alimentation de la mare ;
- M. BASTIN explique qu'elle est alimentée uniquement par des fossés venant de la forêt de Cîteaux. Il rappelle que le SBV a rédigé un plan de gestion du réseau de mares, en 2011. Suite à l'opposition d'un des propriétaires, le projet avait avorté ;
- M. COLLARDOT souhaite que ce plan de gestion soit réactivé et demande que des contacts soient repris avec l'ensemble des propriétaires des mares. Le Président remercie M. BASTIN pour sa présentation et souligne la qualité des projets de diversification qui répondent également au besoin d'entretien, comme l'utilisation d'arbres morts qui servent à la création d'épis-fagots.

### Délibération 2023 - 03

Le Président rappelle que suite à l'obtention de la DIG sur le PPRE 2021-2025 (AP du 3 août 2021), la réalisation de travaux de diversification des habitats, la plantation de ripisylve, la création d'abreuvoir ou bien la mise en défens peuvent être mises en œuvre sans autre procédure administrative. Le Président précise que le programme d'interventions 2023 fait l'objet d'un inventaire mis à jour régulièrement dans le dossier « Fiches Actions (FA) ».

Les Fiches Actions qu'il est envisagé de réaliser en 2023 sont les suivantes :

- FA1 : Travaux de diversification sur la Varaude à Noiron-sous-Gevrey ;
- FA2 : Travaux de diversification sur la Biètré à Brazey-en-Plaine ;
- FA3 : Travaux de diversification sur la Varaude à Noiron-sous-Gevrey/Izeure ;
- FA4 : Travaux de diversification sur la Biètré à Echigey/Aiserey ;
- FA5 : Plantations de ripisylve sur le Ruisseau du Milieu à Barges/Noiron-sous-Gevrey ;
- FA6 : Mise en défens de la Manssouze à St-Philibert.

Le Président explique que ces projets peuvent être subventionnés à hauteur de 80% du montant HT (Agence de l'Eau RM&C et Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté).

Le Président dit que le financement par l'AERM&C du poste de technicien de rivières est, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme, pour partie adossé à des actions prioritaires. Dans le cadre de ces FA, le temps nécessaire à l'encadrement des travaux correspondra à une dépense de 5 800 € (35 jours) à laquelle s'ajoute la majoration de 30% appliquée au poste.

Le plan de financement sera le suivant :

	Coût HT	AERM&C	CRBFC	SBV
Réalisation des FA	50 000 €	25 000 €	15 000 €	10 000 €
Temps du technicien de rivières (35 jours)	5 800 €	2 900 €	1 740 € (cf. délib. 2219)	1 160 €
<b>Total</b>	<b>55 800 €</b>	<b>27 900 €</b>	<b>16 740 €</b>	<b>11 160 €</b>

Le Président précise que les travaux doivent normalement être réalisés lors de l'étiage 2023 (sous réserve de bonnes conditions hydrologiques) ou à défaut en 2024.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation des six Fiches Actions listées ci-avant ;
- INSCRIT au budget 2023, les dépenses et les recettes nécessaires à la réalisation de ceux-ci ;
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, prévues au contrat de nappe 2022-2024, et auprès du Conseil Régional de Bourgogne-France-Comté ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

## **V. Contrats Vouge 2022-2024**

### **a. Etude de débusage et de restauration de la morphologie sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle – Point d'étape**

Le Président rappelle les précédentes étapes de conception du projet et de concertation. Il explique qu'une réunion (technique) s'est déroulée le 5 décembre 2022, en mairie de Saulon-la-Chapelle entre des membres du conseil municipal, l'association Pirouette Cacahuète et le SBV dans le but de :

- Présenter de nouveau le projet ;
- S'assurer que les conseillers « maîtrisent » le projet pour être en mesure de se positionner lors du conseil municipal suivant (délibération).

Le Président regrette une faible participation aux deux réunions organisées sur le sujet. Au total, seuls 4 élus sur 12 ont pris part à l'une ou l'autre réunion.

A la suite, un conseil municipal s'est déroulé le 15 décembre 2022, au cours de laquelle une délibération a été prise qui a donné le résultat suivant :

- 10 conseillers votants ;
- 4 pour, 5 abstentions, 1 opposition.

Légalement le Président précise que cette délibération est favorable au projet, mais ne reflète en rien une adhésion forte du conseil ; adhésion attendue par le SBV pour que celui-ci poursuive la démarche.

On peut légitimement s'interroger sur la suite, notamment sur l'adhésion de la population sensible à l'enjeu inondation sur le secteur. Pour mémoire, la restauration du Milleraie n'a pas vocation à réduire les inondations mais s'inscrit dans une démarche de restauration de la biodiversité et de la renaturation du cours d'eau, pédagogique et d'amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs M. LANIER précise qu'entre le 24 janvier et le 27 février, une enquête publique préalable à l'approbation des PPRNi de 19 communes du bassin de la Vouge, dont celui de Saulon-la-Chapelle est organisée. Dans ce cadre et afin de savoir si le projet de restauration est évoqué par la population, le Président rencontre le 2 février prochain, en mairie de Saulon-la-Chapelle, les 5 commissaires enquêteurs en charge de ce dossier. Le Président précise qu'il fera un retour sur cette rencontre et proposera de délibérer prochainement sur le cadrage précis de réalisation du projet, comprenant les éventuelles conséquences financières pour la commune de Saulon la Chapelle, dans l'hypothèse de l'abandon du projet.

Après cette présentation un large débat s'engage :

- M. JANIN s'inquiète de la position de la population ;
- M. JACQUET propose de mettre en suspens le projet avant d'avoir un retour franc des élus communaux ;
- M. ROBIOT se dit très inquiet de la poursuite du projet et précise que beaucoup de personnes qu'il a pu rencontrer mélangent ce projet avec le risque d'inondations, notamment certains élus actuels ou anciens élus du secteur ;
- Mme ZITO souhaite que le conseil municipal se positionne plus fortement qu'il ne l'a fait ;
- M. LEFEVRE est également circonspect sur la poursuite du projet ;
- Mme BEAUNEE pense qu'il ne faut continuer dans ces circonstances ;
- M. JANIN en tant que maire d'Aiserey rappelle que le projet de restauration de l'Oucherotte avait été rejeté par la population, malgré un vote unanime du conseil municipal (sic) ;
- M. LEFEVRE pense qu'il faudrait, comme l'impose l'AERM&C, demander un positionnement plus franc de la part de la commune ;
- M. COLLARDOT propose d'informer la commune des conséquences financières en cas d'abandon ultérieures de la demande ;
- M. ROBIOT demande le coût pour le SBV déjà engagé ;
- M. COLLARDOT dit que 10K€ ont déjà été payés et rappelle le coût très important du projet au regard de la longueur de celui-ci (2 à 3 fois plus cher que les projets habituels).

En conclusion, le bureau décide de :

- Mettre en pause le projet afin que les élus de Saulon-la-Chapelle démontrent une adhésion franche ;
- Informer la commune des conséquences financières pour le SBV et pour elle-même en cas d'abandon du projet faute d'adhésion de la population (enquête publique) ;
- Mettre le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil syndical ;

- Prendre au prochain bureau (mai ou juin) une délibération afin d'envisager les suites à donner et définir le cadre précis des conséquences financières de chaque partie dans l'hypothèse de l'arrêt du projet.

b. Etude de restauration de la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux – Point d'étape

M. LANIER explique le projet a été présenté en CoPil, le 2 décembre dernier. A ce stade, il y a des réserves fortes de l'exploitant unique rive droite car « le projet devait concerner l'ensemble du foncier riverain. Il est mis en œuvre uniquement sur le foncier que j'exploite ! ».

A la suite, un rendez-vous a été organisé le 19 décembre 2022 avec l'exploitant, sur les travaux de la Cent Fonts, afin de lui démontrer l'innocuité de ceux-ci pour l'exploitation de ses « terres ». Au vu de l'évolution de son ressenti, il semble que son positionnement puisse avoir une issue positive. Toutefois, pour essayer de rééquilibrer le projet, il est prévu de reprendre contact avec les propriétaires initialement défavorables au retalutage de leur berge, afin de leur proposer malgré tout des aménagements (clôtures notamment).

Enfin, M. LANIER rappelle le positionnement « ambigu » de la société de pêche sur le projet, non propriétaire du foncier, tout en soulignant que la démarche a été initiée à leur demande.

A ce stade, la mise en œuvre du projet est toujours programmée sur 2024, conformément au contrat 22-24.

c. Travaux de restauration de la morphologie et de continuité écologique sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine – Points d'étapes

M. LANIER précise que les dossiers de déclaration « Loi sur l'eau » ont été rédigés par :

- Le bureau d'étude Artelia (volet morphologie amont) ;
- Le SBV (volet continuité).

Ils ont été déposés simultanément le 16 décembre 2022, afin que leur instruction soit achevée au 28 février 2023 (suite à l'annulation de la rubrique 3.3.5.0). Les arrêtés préfectoraux autorisant les travaux devraient être pris au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. La demande de dérogation « espèce protégée » devrait être déposée pour instruction dans les prochaines semaines. Les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux seront publiés en mars prochain.

Les travaux sont programmés pour septembre-octobre 2023.

## **VI. Etude prospective sur le Changement Climatique (CC) sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud**

Le CCTP a été validé fin 2022. L'appel d'offres du marché a été publié le 5 janvier 2023, pour se terminer le 9 février 2023.

La 2<sup>ème</sup> réunion du Cotech est programmée, le 7 mars 2023 (analyse des offres).

La 2<sup>ème</sup> réunion du CoPil est programmée, le 13 mars 2023 (choix du BE / du groupement).

Il est proposé par les membres du CoPil que le restant à charge (20%) soit réparti de la manière suivante :

- 1/3 pour le SBV et 1/3 pour le SBO (soit un estimatif de 14K€ maximum) ;
- 1/6 pour le SITIV et 1/6 pour le SITNA.

### **Délibération 2023 - 04**

Le Président rappelle que lors des réunions du bureau du 26 septembre 2022 et du conseil syndical du 17 octobre 2022, avoir présenté la démarche d'étude prospective sur les bassins versants de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche, comprenant aussi la Nappe de Dijon Sud.

Le Président explique que des réunions, entre les Présidents de CLE et des syndicats concernés organisées entre septembre et décembre 2022, ont permis de cadrer les objectifs de l'étude ainsi que les modalités d'interventions techniques et financières de chacun.

L'étude d'une durée estimative de 18 à 24 mois sera organisée en 7 phases :

- Phase 1 - Cadrage de la participation et constitution du groupe de contribution
- Phase 2 - Etat des lieux et diagnostics différenciés du territoire
- Phase 3 - Evolution des conditions naturelles
- Phase 4 - Hypothèses d'évolution des usages
- Phase 5 - Scénarios d'évolution du territoire

- Phase 6 - Stratégie d'adaptation aux différents scénarios
- **Phase 7 - Déclinaison de la stratégie en plan d'action par SAGE et pour la nappe de Dijon Sud**

Il est précisé, conformément à nos demandes, que la phase 7 soit exclusive par territoire et animé par les structures ad hoc.

Il a été acté par les Présidents que le syndicat du bassin de l'Ouche (SBO) porte l'étude et soit maître d'ouvrage pour la partie administrative et que la partie technique soit portée par les 4 syndicats (SITNA, SITIV, SBO et SBV).

Le coût de l'étude est évalué entre 150 et 210 K€ avec un financement de 70 % par l'Agence de l'Eau RMC et de 10% par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le restant à charge serait réparti entre les syndicats associés. Ainsi, le SBV aura à financer 1/3 du restant à charge (estimation maximale de 14K€).

Le suivi sera assuré par un Comité de Pilotage constitué des Président(e)s de CLE, Présidents des 4 syndicats de bassins, des services de l'Etat et des financeurs. Ce CoPil sera appuyé par un Comité Technique regroupant les techniciens des collectivités et les services de l'Etat. Par ailleurs, une large part sera faite à la concertation via des groupes de contributions qui seront mobilisés pour l'élaboration de la stratégie notamment.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'étude prospective sur les périmètres du bassin de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge, y compris la nappe de Dijon Sud ;
- ACCEPTE de désigner le SBO comme maître d'ouvrage de l'étude prospective, dans les conditions définies ci-avant ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses aux budgets 2023 et 2024 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec les Présidents du SITIV, du SITNA et du SBO.

**VII. Affaires et informations diverses**

- a. Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud

Deux articles sur les travaux ont été ou seront publiés dans les bulletins municipaux de Fényay et Saulon la Rue (à venir).

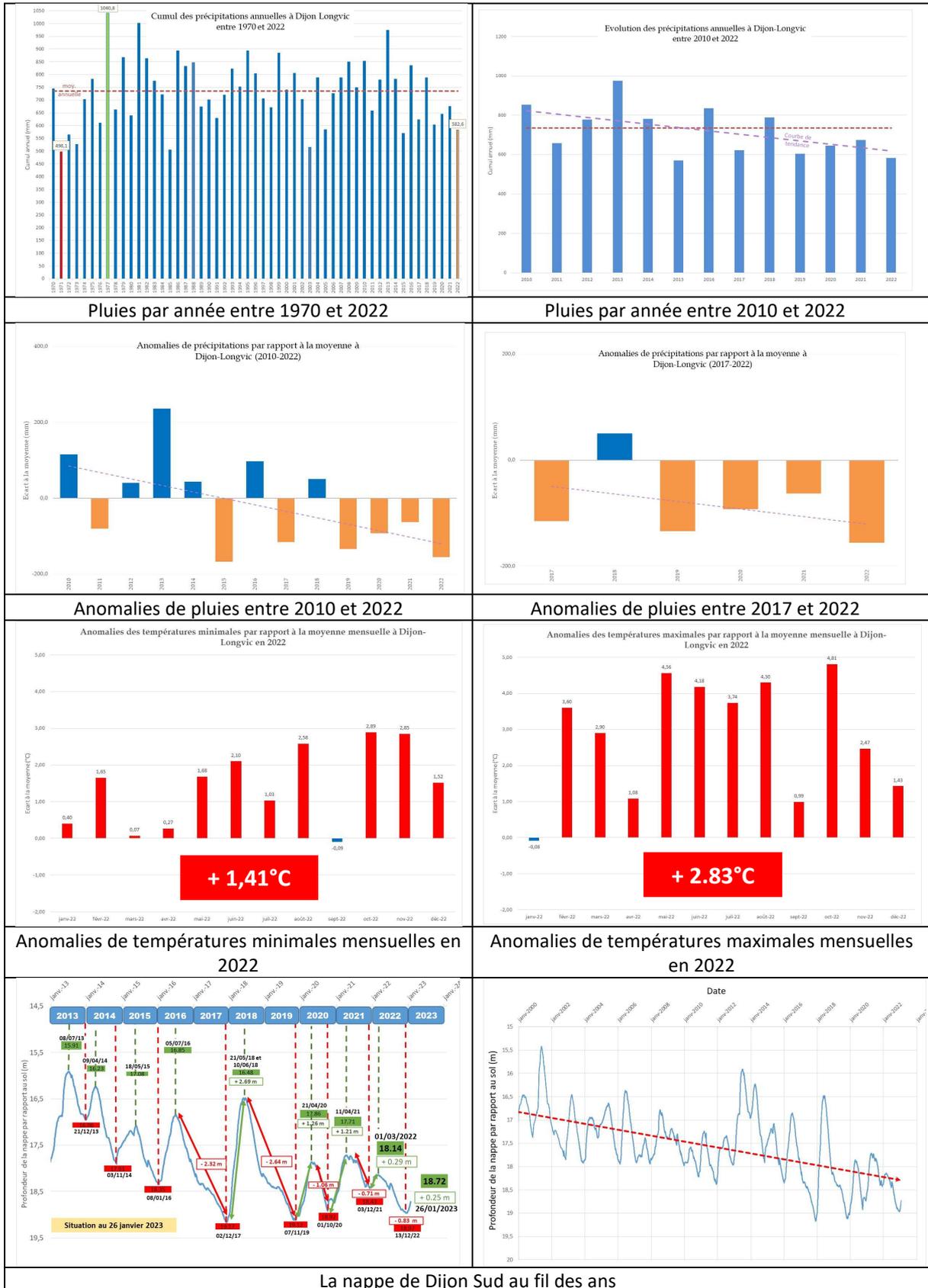
The collage consists of four pages from 'Le Petit Journal de Fényay', dated December 2022. The top-left page is titled 'TRAVAUX DE « RENATURATION » DE LA CENT FONTS POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU' and contains introductory text about the project. The top-right page features a photo of a stream with the caption 'Un écoulement souterrain' and text explaining the importance of maintaining the water table. The middle-left page shows a photo of a stream with the caption 'Les berges végétalisées' and text describing the ecological benefits of the work. The middle-right page shows a photo of a stream with the caption 'Un écoulement souterrain' and text about the project's goals. The bottom-left page shows a photo of a stream with the caption 'Les berges végétalisées' and text about the project's goals. The bottom-right page shows a photo of a stream with the caption 'Un écoulement souterrain' and text about the project's goals.

L'inauguration conjointe des travaux restauration de la continuité & de la morphologie des cours d'eau sera organisée au printemps ou à l'été 2023.

- b. Climatologie, piézométrie et hydrologie

M. BOILLIN Nicolas résume l'année 2022, en quelques chiffres :

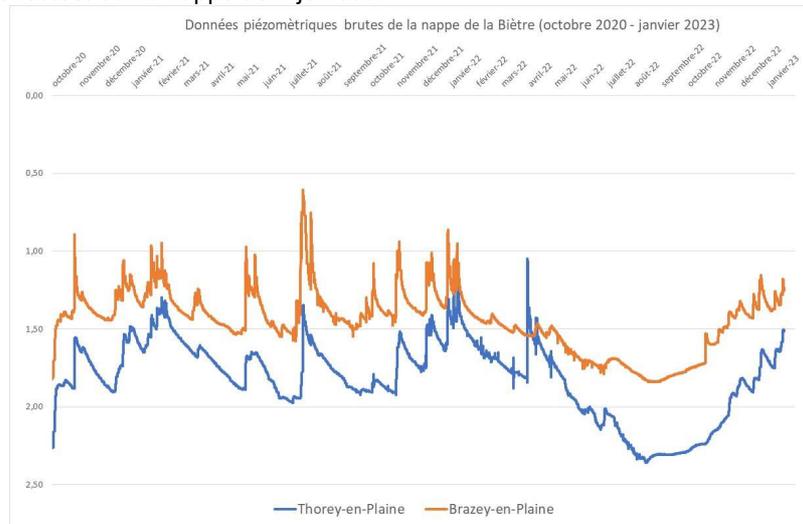
- 582,6 mm contre 738 mm en moyenne, soit un déficit de 155,4 mm
- Depuis 1970, seules 6 années sont plus sèches que 2022 (1971, 1972, 1973 1985, 2003 et 2015) ;
- Le déficit pluviométrique cumulé entre 2017 et 2022, par rapport à la moyenne, est de 510,2 mm ;
- La baisse des pluies est continue depuis 2010 et s'accroît depuis 2015 ;
- Les températures minimales et maximales ont été très au-dessus des moyennes.



La nappe de Dijon Sud au fil des ans

Au 25 décembre 2022, le niveau piézométrique de la nappe est particulièrement bas (6 années plus basses et 37 plus hautes). Elle est 0,76 m plus basse que la cote moyenne. Dans les dernières années, seule 2017 fut plus basse de 9 cm.

Depuis octobre 2020, le SBV suit la nappe de la Bièvre sur deux piézomètres. Depuis cette date, les niveaux les plus bas ont été observés durant l'été 2022. Même si la chronique n'est pas suffisamment longue, elle corrobore les informations collectées sur la nappe de Dijon Sud.



c. Questions et informations diverses

- M. BASTIN explique que les données des stations hydrométriques sous gestion du SBV sont désormais disponibles sur la nouvelle banque de données Hydroportail. Elles seront ajoutées régulièrement compte tenu de la future disparition de la plateforme HydroRéel ;
- L'enquête publique sur les 19 PPRNi est en cours depuis le 24 janvier et se terminera le 27 février 2023 ;
- Le conseil syndical se déroulera le lundi 6 mars 2023.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45 remercie les techniciens pour la qualité de leur travail puis invite les membres du bureau à partager le verre de l'amitié.